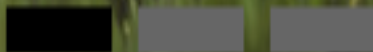


REVUE IVOIRIENNE DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCES SOCIALES



Vol. 1 (2025) n°19 — 1^{ère} trimestre
du 15 Avril 2025

ISSN 2707-8604





Revue Ivoirienne de Sociologie et de Sciences Sociales
Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication :

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Boîte postale : 01 BP V18 Bouaké 01

Tél :
(+225) 0102 84 10 79
(+225) 0708 35 09 41

E-mail : revueriss@gmail.com

INDEXATION

<https://reseau-mirabel.info/revue/15308/Revue-ivoirienne-de-sociologie-et-de-sciences-sociales-RISS>

https://www.academia.edu/49037913/REVUE_IVOIRIENNE_DE_SOCIOLOGIE_ET_DE_SCIENCES_SOCIALES

Site internet : [http:// www.riss-uao.org](http://www.riss-uao.org)

ISSN 2707-8604

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Rédacteur en chef : Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences

Rédacteur en chef Adjoint : Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences

Correspondance : *revueriss@gmail.com*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. N'Guessan François KOUAKOU, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Deho Roger TRO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Issiaka KONE, Professeur des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Prof. Alphonse Yapi-DIAHOU, Professeur des Universités, Université Paris 8

Prof. N'Doumy Noël ABE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doumbia TIEMOKO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Émile Brou Koffi, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Opadou KOUDOU, Professeur des Universités, École Normale Supérieure Abidjan

Prof. Maïga ALKASSOUM, Professeur des Universités, Université OUAGA I (Burkina Faso)

Prof. François N'Goran KOUASSI, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean Ferdinand MBAH, Professeur des Universités, Université Omar-Bongo (Gabon)

Prof. Charles AWESSO, Professeur des Universités, Université de Lomé (Togo)

Prof. Jean-Michel Egue LATTE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean-Baptiste GBONGUE, Professeur des Universités, IPNETP Abidjan

Prof. Hypolithe TOLLAH, Professeur des Universités, Universités Québec à Trois Rivières

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Sekre Alphonse GBODJE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Dr Irafiala TOURE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Diamoi Joachim AGBROFI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Obou Mathieu TCHETCHÉ, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Imourou Abou BAKARI, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnabro Robert LOBA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Brahima COULIBALY, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djibli Vincent DIBI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Konan Jérôme KOUAKOU, Chargé de recherche, Université Alassane Ouattara

Dr Euloge Zagocky GUEHI, Chargé de recherche, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo

Dr Martin Armand SADIA, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

Dr Tehua Parfait KOUAKOU, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

NOTES AUX CONTRIBUTEURS

La revue **RISS**, *Revue ivoirienne de sociologie et de sciences sociales* de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), est une revue scientifique à comité de lecture international et des évaluateurs faisant autorité dans les différents domaines qui ont le développement pour objet, notamment la sociologie et les sciences sociales. RISS est un espace de diffusion de travaux originaux de Sociologie et de Sciences Sociales. Cette revue scientifique vise l'émergence, la diffusion de réflexions approfondies sur le développement et la promotion d'un espace de communication et d'échange entre enseignants-chercheurs, chercheurs et différents autres intervenants sur la question partout dans le monde. La revue **RISS** publie un numéro tous les trimestres (quatre (4) numéros ordinaires chaque année), disponible en ligne sur le site de la revue et un dossier thématique au format papier paraissant au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre. En vue de susciter des interventions pour le dossier thématique, un appel à contribution est émis au début du mois de janvier de chaque année. Ce dossier vise à faire l'état d'une question dans toute sa complexité et ses diverses approches. Il est sous la responsabilité d'un Directeur désigné qui en assure le développement éditorial. Les normes éditoriales de la revue RISS sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES.

Les manuscrits

La revue RISS ayant un caractère international, il est recommandé aux auteurs de rédiger dans le souci d'être compris de tous. Aussi doivent-ils éviter des expressions régionales ou de faire allusion à des faits situés localement. Les contributions doivent être envoyées aux responsables de la revue sous la forme électronique, en version Word uniquement à l'adresse : revueriss@gmail.com. Tout projet de texte soumis à évaluation doit présenter les informations suivantes :

- Titre de l'article en capitales d'imprimerie (20 mots maximum) ;
- Les Noms et prénoms complets des auteurs avec leurs adresses professionnelles ;
- Institution de rattachement de son auteur ou de chacun de ses auteurs ;
- Le résumé de l'article en français et en Anglais (150 mots maximum).
- Le corps du texte en Police Times New Roman, Taille 12, Interligne simple ;

Les références bibliographiques suivant les Normes APA (classées par ordre alphabétique) ;

- Volume : 20 pages maximum
- Marges : 3 cm à gauche, 2 cm en haut, à droite et en bas
- La subdivision du texte doit se faire selon le système décimal (1., 1.1., 1.2. - 2., 2.1., 2.2. , etc.).

Structuration recommandée pour tout manuscrit

Pour les contributions **théoriques** et **fondamentales** :

- ✓ Une introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches théoriques)
- ✓ Un développement articulé
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Pour les contributions résultant d'une **recherche de terrain**:

- ✓ Une introduction (justification du choix du thème, objectif, question principale)
- ✓ Un développement articulé (méthodologie, résultats, discussion)
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Résumé : Tout article, y compris les articles de synthèse, doit être accompagné de résumés en français et en anglais, quelle que soit la langue originale du texte. Il doit énoncer brièvement le problème et les objectifs de la recherche, la démarche méthodologique et les principaux résultats. Tout résumé est suivi d'un maximum de 5 mots clés.

Introduction : L'introduction doit poser clairement la problématique avec des citations scientifiques (au moins 5) les plus récentes et les plus pertinentes. Les objectifs de l'étude doivent être clairement énoncés. Le texte doit être rédigé dans un langage scientifique et compréhensible.

Matériel et Méthodes : Dans cette rubrique, il s'agira de décrire la démarche méthodologique suffisamment détaillée. Y figurent entre autres : le type d'étude, la description de la population de l'étude, les données et les techniques utilisées, les variables principales et secondaires étudiées, l'analyse statistique, etc.

Résultats et analyse : Les titres sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale : Titre de niveau 1 est en gras (6 pts avant, 6 pts après), Titre de niveau 2 est en italique gras avec 6 pts avant, 6 pts après et le Titre de niveau 3 est en italique non gras (6 pts avant, 6 pts après).

Discussions : La démarche méthodologique utilisée et les résultats obtenus doivent être discutés de façon conforme aux normes. Au moins cinq (5) auteurs devront être cités en référence dans la discussion.

Citations : Les citations d'auteurs sont entre guillemets. Lorsqu'elle dépasse trois (3) lignes, il faut aller à la ligne pour la mettre convenablement en forme (interligne 1, aller en retrait vers la droite de 2 points, taille de la police réduite d'un point par rapport à la taille normale du texte). Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon le cas :

Initiale(s) du (des) prénom(s) du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs suivi de l'année de publication et de (des) pages de référence ; tous ces éléments étant mis entre parenthèses.

Initiales (s) du (des) prénoms du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs, année de publication et page de références ; ces deux derniers éléments étant mis entre parenthèses.

Exemples :

Cas 1 : Les femmes enceintes ont leur façon d'appréhender les différents modèles d'interprétation de la maladie (P. H. Collins, 2012 : p. 6).

Cas 2 : Selon H. Mazou (2014, p. 11), les comportements des jeunes sont socialement situés.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Nom et Prénom (s) de (des) auteur(s), Année de publication, Titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

1. Bourdieu Pierre, 1998, La Domination masculine, Paris, Éditions du Seuil, 92 p.
2. Gendron C. 2006, Le développement durable comme compromis, Paris, PUQ, 294 p.

TABLE DES MATIERES

Éditorial	9
-----------------	---

GEOGRAPHIE

ETALEMENT URBAIN ET DYNAMIQUE DE LA DEGRADATION DES ECOSYSTEMES DANS LA COMMUNE URBAINE DE KANKAN, PREFECTURE DE KANKAN, REPUBLIQUE DE GUINEE

Modibo Zoumana COULIBALY, Lanfia DIANE, Boye KOIVOGUI, Moussa KABA	10 - 30
--	---------

HISTOIRE

CROYANCE ET RELIGION CHEZ LES MANDÉ-SUD : EXCURSUS SUR LA SPIRITUALITÉ GBAN

GADJI Donlo-Ny Christelle	31 - 43
---------------------------------	---------

PHILOSOPHIE

ETAT ET ETHNICITÉ EN AFRIQUE

Birama Diop	44 - 56
-------------------	---------

ÉCOLOGIE DE LA SANTÉ: ENJEUX ET PARADOXE DE LA SANTÉ CONNECTÉE DANS LE CHAMP DE L'ENVIRONNEMENT

Zoukou Sabine SEKIA	57 - 65
---------------------------	---------

SOCIOLOGIE

DUAL IMPLEMENTATION OF MODERN AND TRADITIONAL MEDICINES AGAINST COVID19 IN CAMEROON.

Danielle Minteu Kadjé	66 - 78
-----------------------------	---------

CONDITIONS SOCIALES DES BENEFICIAIRES DE MICROFINANCE ET PERSISTANCE DES IMPAYES A TOFFO ET A ALLADA AU SUD-BENIN

Joseph Kotcholé HOUNGNON, Rodrigue Sèdjrofidé MONTCHO	79 - 98
---	---------

EFFRITEMENT DU LIEN SOCIAL À LUEUNOUFLA POST-ADOPTION DES HERBICIDES DANS UN CONTEXTE D'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES

KONAN Koffi, KOUAKOU Aya Larissa, KOFFI Alexis, SANOGO Mamadou, AKANO Aïcha	99 - 112
---	----------

**AUTONOMISATION FINANCIERE DES FEMMES MAREYEUSES DU LAC
AHEME AU SUD DU BENIN : DE L'EXCLUSION DES HOMMES PECHEURS ET
FABRIQUE DE L'INEGALITE DU GENRE**

Codjo Timothée TOGBE 113 - 124

**EFFET DES RATIONS SECHES SUR LE MAINTIEN ET LA PROMOTION DES
ECOLIERS DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE MALANVILLE**

Soulé EL HADJ IMOROU 125 - 141

**LA NÉCESSITÉ D'UNE CONSTRUCTION DE LA RÉSILIENCE PROACTIVE DE
L'UAO**

KOFFI Koffi Bernard / TOURE Irafiala 142 - 154

**L'INFLUENCE DE L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL SUR LA PERCEPTION DE
L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL CHEZ LES DIPLÔMÉS DE MASTER
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA**

YEBOUA Atta Kouassi Didier / KOUAKOU Konan Jérôme 155 - 168

**APPROCHE D'UN MODELE SOCIOEDUCATIF POUR UN ACCOMPAGNEMENT
EFFICACE DES PERSONNES AGEES DE BOUAKE**

TAHTOH Zogbé Marius / MAZOU Hilaire Gnazégbo 169 – 192

SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION

**LA GESTION DE LA RELATION CLIENT FACE AUX ENJEUX DE LA
STRATEGIE D'IMAGE DES BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE**

GOKRA Dja André Junior / GBODJE Gahoun Brice Aubain 193 – 208

**COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET PRISE EN CHARGE DES VBG :
OBSERVATIONS DE L'ONG CENTRE SOLIDARITÉ ACTION SOCIALE**

Anzata COULIBALY / Bah Jean-Pierre KOUAKOU 209 – 221

ÉDITORIAL

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des phénomènes qui brouillent les distinctions habituelles : les appartenances multiples et les métissages, les rencontres interculturelles, les mélanges entre modernité et tradition, les tensions entre mondialisation et affirmations identitaires, les emprunts et les détournements d'une culture à l'autre, les impacts des nouvelles technologies de la communication et des nouveaux imaginaires culturels, les changements climatiques, etc. Toutes ces préoccupations susmentionnées invitent les Enseignants-chercheurs et Chercheurs à s'inscrire dans une démarche de découverte pour affronter la réalité sociale à travers leurs différentes investigations, échanges et contributions scientifiques. Il s'agit de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée, dans le but de trouver la véritable explication des faits, en vue de participer au bien-être social de nos populations.

C'est dans ce contexte que la Revue Ivoirienne de Sociologie et des Sciences Sociales (RISS), du Département de Sociologie à l'Université Alassane OUATTARA (Bouaké - Côte d'Ivoire), dans une approche pluridisciplinaire, se propose de mettre à la disposition de ses fidèles lecteurs et contributeurs d'horizons divers, un espace d'échanges et de productions scientifiques, afin de contribuer au développement de nos sociétés.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, nous espérons que les différentes contributions et échanges vous seront profitables.

Pour le comité de rédaction

Gnazégbo Hilaire MAZOU

Directeur de publication

AUTONOMISATION FINANCIERE DES FEMMES MAREYEUSES DU LAC AHEME AU SUD DU BENIN : DE L'EXCLUSION DES HOMMES PECHEURS ET FABRIQUE DE L'INEGALITE DU GENRE

Codjo Timothée TOGBE

Enseignant-chercheur en sociologie-anthropologie, Maître de Conférences, Université
d'Abomey-Calavi (UAC),
E-Mail : codjo1981@yahoo.fr

Résumé

Plusieurs actions de développement sont de plus en plus orientées vers les femmes. L'autonomisation financière des femmes mareyeuses du lac Ahémé faite sur fond d'exclusion des pêcheurs et d'inégalités du genre en est un exemple. Postulant que l'exclusion et les inégalités du genre structurent l'autonomisation financière des femmes mareyeuses, cet article se donne pour objectif d'analyser ces deux variables en revisitant le statut de l'homme pêcheur dans un contexte de mutation induite. Pour y parvenir, les méthodes qualitatives de recherche ont été adoptées. L'observation et l'entretien semi-structuré ont servi à la collecte des données auprès de 25 acteurs sélectionnés au moyen du choix raisonné. L'analyse des données montre que les femmes mareyeuses, contrairement aux pêcheurs, apparaissent comme des privilégiées en raison des politiques d'autonomisation financière les ciblant. Cette situation exclut les pêcheurs de l'économie inclusive et les enlève dans des inégalités du genre, remettant ainsi en cause le développement équilibré.

Mots-clés : autonomisation financière, femmes mareyeuses, lac Ahémé, exclusion, inégalités du genre.

FINANCIAL EMPOWERMENT OF WOMEN MAREYERS FROM LAKE AHEME IN SOUTH BENIN: EXCLUSION AND THE MANUFACTURING OF GENDER INEQUALITY

Abstract

Many development initiatives are increasingly geared towards women. One example is the financial empowerment of women fishmongers in Lake Ahémé, against a backdrop of exclusion and gender inequality. Postulating that exclusion and gender inequalities structure the financial empowerment of women fishmongers, this article sets out to analyze these two variables by revisiting the status of the male fisher in a context of induced mutation. To achieve this, qualitative research methods were adopted. Observation and semi-structured interviews were used to collect data from 25 stakeholders selected by means of purposive selection. Analysis of the data shows that women fishmongers, unlike fishermen, appear to be privileged due to the financial empowerment policies targeting them. This situation excludes fishermen from the inclusive economy and traps them in gender inequalities, thus jeopardizing balanced development.

Keywords: financial empowerment, women fishmongers Lake Ahémé, exclusion, gender inequalities.

Introduction

Plusieurs approches de développement sont implémentées en Afrique depuis les indépendances survenues dans les années 1960 et se poursuivent de façon ajustée ou revisitée avec des insatisfactions qui font place à des analyses très controversées, en raison des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. Le développement assisté, le développement durable, le développement humain durable, le développement participatif et le genre constituent, entre autres, des théories de développement fabriquées ailleurs et appliquées en Afrique avec des espérances de développement qui peinent à voir le jour. Dans le prolongement des approches de développement, l'autonomisation des femmes a été conçue et accueillie par les acteurs du développement comme un moyen efficace de lutte contre la vulnérabilité des femmes et d'optimisation du développement.

La problématique de l'autonomisation des femmes est, selon J.-P. Chauveau *et al.*, (2006, p.4), au cœur de tous les pays et mise en avant par les institutions internationales, surtout l'Organisation des Nations Unies. Dans cette dynamique, les entrepreneurs de développement mettent de plus en plus au cœur de leurs interventions la réduction de la vulnérabilité des femmes car elles contribuent à l'économie locale et au bien-être des communautés rurales. Elles sont incontournables dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles (C. Adjokpalo, 2024, p.10) comme c'est le cas des mareyeuses du lac Ahémé. Cette orientation dans le champ du développement trouve sa légitimité dans l'application du Genre, une approche de développement qui tente de corriger les injustices de tout genre mais qui, dans l'application, en construit, du moins envers les hommes. Dans cette perspective, les investissements consentis pour l'autonomisation des femmes étaient une façon de renforcer la stabilité et la croissance économique (UNESCO, 2013). On le sait, 1.2 milliard de personnes subsistent avec moins de d'un dollar par jour et 70% d'entre elles sont de sexe féminin (Rapport des Nations Unies, 2015).

L'autonomisation des femmes passe par une vaste gamme d'actifs, de ressources, et de services : biens fonciers, eau, formations, crédit, technologie et assurances (ACDI¹, 2011, p.15). Dans ce contexte, les acteurs de développement « [...] soutiennent des initiatives visant à renforcer les possibilités et les moyens des femmes [...] » (F. Flintan, 2008, p.11). Le renforcement du rôle que jouent les femmes dans l'économie fait partie des moyens de venir à bout de la crise financière et économique (OXFAM, 2017, p.10). Ce dispositif de développement permet également aux femmes d'avoir un contrôle relatif sur leurs finances et leurs activités agricoles (J. H. Sylli, 2012, p.7). La participation des femmes à la vie économique par le truchement des activités agricoles en milieu rural favorise leur épanouissement et renforce leurs droits en matière d'exercice d'une influence au sein des collectivités (B. Njobe et S. Kaaria, 2015, p.9). Cette analyse trouve toute sa pertinence avec une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture lorsqu'elle montre que les femmes dans les milieux ruraux occupent une place de choix dans les pays en voie de développement même si elles sont encore vulnérables (FAO, 2010) ; ce qui nécessite un renforcement de leur autonomisation économique via des moyens qui constituent des éléments importants au développement (J. Thérout, 2012, p.5). L'autonomisation des femmes, selon Y. Dossa et T. Koudogbo (2020) est un processus par lequel les femmes acquièrent les compétences, les ressources et la confiance nécessaires pour influencer leurs propres vies et participer activement au fonctionnement de la société. N. Kabeer (2019), indique quant à lui que l'autonomisation des femmes implique à la fois l'accès aux ressources matérielles et immatérielles et la capacité à exercer le choix. L'autonomisation des femmes, vue de façon globale et transversale, implique l'économique, le social, le politique, etc. Dans cette perspective, elle fait appel à une transformation des rapports de pouvoir et surtout l'ouverture sur des opportunités existantes. Or, alors qu'elle est par nature inclusive,

¹Agence Canadienne de Développement International.

l'approche genre ainsi appliquée délaisse les hommes, selon le domaine et l'espace d'intervention, mettant à mal les fins de développement initialement visées.

En Afrique et particulièrement au Bénin, plusieurs actions entreprises dans le champ du développement par l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations Non Gouvernementales (ONG), etc. sont de plus en plus orientées vers les femmes considérées comme le maillon social sur lequel il faut agir pour accéder au développement en raison de leur vulnérabilité. L'un des constats qui nourrit la curiosité scientifique de cette analyse est l'autonomisation financière des femmes mareyeuses du lac Ahémé faite sur fond d'exclusion des hommes pêcheurs contraints de subir des inégalités du genre. Il est observé que plusieurs projets d'envergure nationale s'alignent sur la promotion du Genre, notamment la « femme d'abord ». Dans ce contexte de promotion du Genre à tout prix, l'homme apparaît à l'évidence aux yeux des acteurs de développement comme « celui qui n'a pas besoin d'appui », « celui qui est déjà autonome ». Cette approche de développement parfois trop orientée sur la gente féminine, exclut l'homme et fabrique par ricochet l'inégalité du genre, un paradoxe observé dans les actions d'autonomisation des femmes mareyeuses autour du lac Ahémé. En postulant que l'exclusion et les inégalités du genre sont enchâssées dans les dynamiques d'autonomisation financière des femmes mareyeuses, cette recherche se donne comme objectif d'analyser ces deux variables (exclusion et inégalité du genre) en revisitant le statut de l'homme pêcheur dans un contexte de mutation. Pour y parvenir, une démarche méthodologique a été adoptée et une théorie a été choisie pour l'analyse des résultats.

1- Démarche méthodologique et théories mobilisées

1.1-Démarche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée pour mener cette recherche est qualitative. Ce choix méthodologique est fondé sur le postulat qui oriente les réflexions et les investigations de terrain : l'exclusion et les inégalités du genre sont enchâssées dans les dynamiques d'autonomisation financière des femmes mareyeuses. Pour analyser ces deux variables (exclusion et inégalités de genre) qui permettent de faire une relecture du statut de l'homme pêcheur dans un contexte de mutation induite par les initiatives d'autonomisation financière des femmes mareyeuses, les méthodes qualitatives de recherche en sciences sociales sont indiquées. L'une des exigences méthodologiques à laquelle nous avons d'abord satisfait est la réalisation de la cartographie des acteurs. A cet effet, les femmes mareyeuses bénéficiaires d'appui financier allant dans le sens de l'autonomisation ont été identifiées. Les acteurs intervenants dans l'autonomisation des femmes mareyeuses ont été ciblés. Les élus locaux, souvent sollicités dans le règlement de certains différends liés à la gestion des fonds destinés à l'autonomisation des femmes ont été également identifiés. Les hommes pêcheurs ne bénéficiant d'aucun appui financier pouvant les aider dans leurs activités sont aussi identifiés. Ainsi, à l'aide de l'observation et de l'entretien semi-structuré, des données qualitatives ont été collectées auprès de 25 acteurs sélectionnés au moyen du choix raisonné doublé des principes de diversification et de saturation. Il s'agit de 10 femmes mareyeuses, de 8 hommes-pêcheurs, de 4 élus locaux, de 3 acteurs intervenant dans l'autonomisation des femmes mareyeuses. L'entretien semi-structuré a été choisi pour discuter avec les catégories sociales définies en vue de comprendre de l'intérieur comment l'autonomisation financière des femmes mareyeuses est perçue et vécue non seulement par elles-mêmes mais également par les hommes pêcheurs. En complément à l'entretien semi-structuré, l'observation a été également faite en vue de visualiser et de décrire pendant le terrain le mode de vie des femmes mareyeuses bénéficiaires d'appui financier à l'autonomisation et des hommes pêcheurs. Ces techniques de recherche en sciences de l'homme et de la société ont été exploitées pour documenter la signification que les personnes interrogées donnent à l'autonomisation financière des femmes mareyeuses, à l'exclusion des hommes pêcheurs ; ce qui va contribuer à l'analyse des inégalités de genre qui jalonnent parfois les initiatives de

développement. Le traitement des données factuelles et idéelles s'est fait au moyen de l'analyse de contenu et de la triangulation.

1.2-Théories mobilisées

L'analyse des données s'est faite à partir de la combinaison de deux théories complémentaires : la théorie de l'exclusion sociale (P. Bourdieu et J.-C. Chamboredon, 1993 ; D. Hédi et M. Xiberras, 1993 ; A. Sen, 1999 ; R. Caste, 2009) et la théorie de la maîtrise exclusive (E. Le Roy *et al*, 1996).

La théorie de l'exclusion sociale permet d'expliquer la marginalisation et l'empêchement symbolique de certaines catégories sociales d'accéder aux ressources nécessaires à leur épanouissement. Pour P. Bourdieu et J.-C. Chamboredon (1993), l'exclusion sociale relève de la trajectoire d'accès de certains individus ou groupes aux différentes formes de capital, laquelle trajectoire les prive des ressources nécessaires devant leur permettre de participer pleinement à la vie sociale. Dans la même dynamique, A. Sen (1999) relève que l'exclusion sociale se produit lorsqu'un individu se retrouve dans l'incapacité d'accéder à l'éducation, à la santé, à des opportunités économiques ; lorsqu'il n'a pas la possibilité de participer à la vie en société, de jouir de ses libertés et de contribuer au changement de son environnement social. Dans une perspective large, R. Caste (2009) mentionne que l'exclusion sociale ne se résume pas seulement à l'absence de revenu. Elle structure aussi la rupture des liens sociaux. Pour cet auteur, l'exclusion sociale est la conséquence d'une fragilisation du contrat social et de l'intégration dans des formes précaires de travail. La théorie de l'exclusion sociale, selon D. Hédi et M. Xiberras (1993), permet de comprendre et d'analyser la décomposition sociale, les possibilités réelles d'instrumentalisation des initiatives de développement selon les bénéficiaires, les espaces d'implémentation comme le cas des communautés de pêcheurs du lac Ahémé. Cette théorie convient pour la recherche car elle offre la possibilité d'analyser la place qui est réservée aux hommes pêcheurs face à l'autonomisation financière des femmes mareyeuses.

En complément à la théorie de l'exclusion sociale, la théorie de la maîtrise exclusive a été mobilisée. Celle-ci renvoie à « l'exercice d'un droit de propriété fonctionnelle, emportant droits [...] de gestion et d'exclusion des tiers [...] » (E. Le Roy *et al.*, 1996, p.75). Cette théorie, dans une perspective complémentaire, s'adapte à la recherche dans la mesure où les initiateurs de l'autonomisation financière des femmes mareyeuses sont extérieurs au milieu d'investigation et, de ce fait, détiennent le pouvoir de contrôle de leur ressource financière et le pouvoir de décision leur permettant d'exercer le droit d'exclusion des hommes pêcheurs. La mobilisation combinée des deux théories ainsi décrites a permis d'analyser les résultats obtenus.

2-Résultats et discussion

Dans cette rubrique, les résultats obtenus sur le terrain ont été présentés dans un premier temps et ensuite discutés dans un second temps.

2.1-Résultats

Les résultats obtenus sont structurés en trois points essentiels : l'autonomisation financière des femmes mareyeuses via la facilitation de l'accès aux crédits (1), l'exclusion des hommes pêcheurs du mécanisme d'autonomisation financière des femmes (2), l'autonomisation financière des femmes : réalité ou fiction (3).

2.1.1- L'autonomisation financière des femmes mareyeuses via la facilitation de l'accès aux crédits

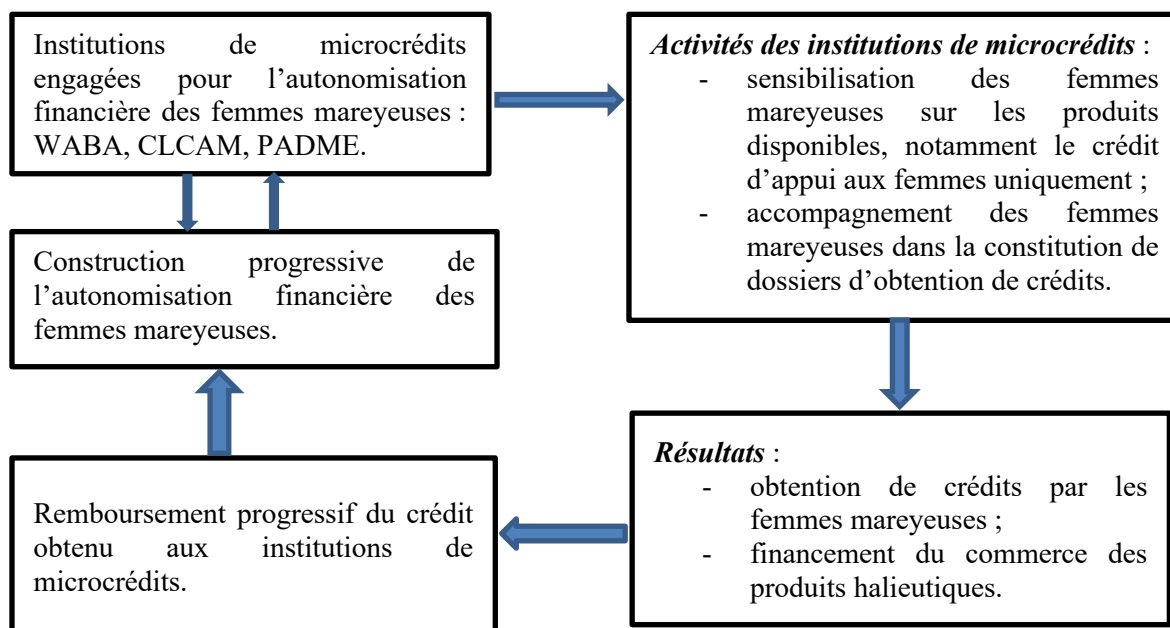
L'autonomisation financière des femmes, mise en avant comme une approche de développement en Afrique et particulièrement au Bénin, se matérialise, entre autres, par la facilitation de l'accès aux crédits aux femmes. En République du Bénin, cela passe non seulement par la sensibilisation et la formation des femmes en milieu rural comme c'est le cas chez les femmes mareyeuses du lac Ahémé, mais surtout par l'appui à la constitution des dossiers entrant dans la procédure d'accès aux crédits. Les travaux de terrain ont permis de révéler cette réalité par le truchement des propos d'un interlocuteur qui s'est exprimé ainsi qu'il suit :

Il y a une structure de microfinance dénommée WABA [...]. Elle organise une séance avec les femmes désireuses de faire un prêt. Les femmes sensibilisées fournissent les dossiers (acte de naissance, 01 photo d'identité, copie de la carte d'identité, une demande, une garantie lorsque le montant à emprunter est élevé. (Pêcheur à Guézin, 12/10/2024).

Les propos de cet interlocuteur montrent que les femmes mareyeuses qui désirent obtenir un crédit bénéficient d'un accompagnement à cet effet. Cet appui technique donné par les institutions de microfinance engagées pour l'autonomisation financière des femmes en milieu rural facilite la procédure d'accès aux crédits. Plusieurs acteurs s'investissent dans le domaine. Au Bénin, l'Etat central intervient à travers le Ministère des affaires sociales et de la microfinance grâce au projet dénommé « Microcrédit alafia ». L'objectif visé par ce projet est d'autonomiser la femme via le financement d'une activité génératrice de revenu. En dehors de l'Etat central, il y a également les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui interviennent dans l'autonomisation financière des femmes en milieu rural à travers les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Les institutions de microfinance interviennent aussi dans l'autonomisation financière des femmes en milieu rural. Elles ont diverses dénominations. L'une des institutions de microcrédits qui accompagnent l'autonomisation financière des femmes mareyeuses du lac Ahémé a été citée par l'interlocuteur susmentionné. Il s'agit de la microfinance « WABA² ». En dehors de cette microfinance qui est un produit de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM), il y a également la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) qui intervient en appui à l'autonomisation des femmes dans le champ d'investigation. Ces institutions de microcrédits sont spécialisées dans l'épargne et l'octroi de crédit aux populations, notamment les femmes. Elles développent une politique de collecte de l'épargne, d'octroi de crédit et de recouvrement de créance. La figure 1 fait la synthèse du cercle d'accès des femmes mareyeuses aux crédits entrant dans le cadre de leur autonomisation financière.

² Un produit de microcrédit de la CLCAM destiné uniquement aux femmes.

Figure 1 : Cercle d'accès aux crédits d'autonomisation financière des femmes mareyeuses.



Source : Analyse des données de terrain.

La figure 1 montre le processus de la construction progressive de l'autonomisation financière des femmes mareyeuses. Les acteurs interviewés, notamment les femmes mareyeuses, ont effectivement affirmé que les institutions de microfinance les accompagnent en vue d'une autonomisation financière. Les propos d'une mareyeuse confirment cette observation :

[...] J'achetais du poisson frais auprès des pêcheurs à crédit pour revendre après fumage avant de les rembourser. Actuellement, la CLCAM de Kpomassè me fait des prêts qui me permettent d'acheter directement du poisson auprès des pêcheurs que je paie en même temps. Cela me laisse un peu de temps pour mieux organiser mon commerce. C'est vrai que je m'en sors bien encore. Mais, j'économise petit à petit de l'argent [...] (A. E., mareyeuse bénéficiaire de prêts de la CLCAM, Sègbohoulè).

Cette interlocutrice bénéficiaire du crédit d'appui à l'autonomisation financière des femmes mareyeuses montre une satisfaction relative et un soulagement dans le domaine de la mobilisation du capital économique pouvant aider à son autonomisation financière. Dans une perspective nuancée, une mareyeuse déclare qu'en dehors des prêts que les institutions de microcrédit leur octroient, elles les forment aussi sur la gestion de l'argent obtenu en vue de la rentabilisation de leurs investissements. Elle parle en ces termes :

J'ai obtenu un crédit auprès de la CLCAM. Ce n'est pas mal. La structure nous réunit toutes les deux semaines pour nous former sur comment gérer nos ressources financières et rentabiliser notre commerce afin de rembourser le prêt. Je reconnais que ce n'est pas facile de gérer les prêts dans notre milieu. Avec ces formations, j'essaie de faire ce que je peux pour pouvoir rembourser les prêts [...] (C. G., Mareyeuse et, Sègbohoulè).

Ce qui préoccupe la structure de microcrédit en dehors de sa volonté de renforcer l'autonomisation des femmes mareyeuses est le recouvrement de l'argent prêté. Cette idée transparaît dans le verbatim quand on voit que l'institution a défini une fréquence de deux semaines pour rencontrer les femmes bénéficiaires des crédits afin de les former sur la gestion du crédit obtenu, l'idée étant de les amener à faire des bénéfices et de rembourser le prêt. Cette démarche, même si elle est pertinente et salubre, voile tout de même un enjeu : celui de ne pas perdre l'argent prêté.

Dans un contexte d'application du genre comme paradigme de développement, il serait souhaitable que l'homme tout comme la femme bénéficie de toutes les initiatives d'épanouissement humain sans discrimination. Ce souhait ne se traduit pas dans la mise en œuvre des programmes d'autonomisation financière des femmes. En tout cas, le constat fait dans cette recherche montre que les hommes pêcheurs sont exclus du système financier décentralisé dont les offres sont, en partie, orientées vers l'autonomisation des femmes.

2.1.2- L'exclusion des hommes pêcheurs du mécanisme d'autonomisation financière des femmes mareyeuses

Dans la dynamique d'une autonomisation financière durable des femmes mareyeuses, il est souhaitable que l'approche adoptée soit inclusive, intégrant donc les hommes pêcheurs afin de booster leurs activités également. Ce souhait dont la réalisation offrirait un équilibre financier relatif au sein des ménages des hommes pêcheurs n'atterrit pas sur le terrain. L'initiative d'autonomisation des femmes mareyeuses n'intègre pas les hommes. Ce constat est mis en exergue par une interlocutrice qui déclare ce qui suit :

[...] je pense que les hommes sont exclus. Mon souhait est qu'on puisse leur permettre aussi de bénéficier de prêt [...]. Je le dis parce que si mon mari a les moyens, j'aurai moins de charge [...]. Je n'ai jamais vu un homme bénéficier de prêt ou assister à notre réunion. Aussi, je ne sais vraiment pas la raison pour laquelle ils sont exclus. La conséquence de cette exclusion [...] est que l'homme peut brutaliser sa femme [...] laisser tout à sa charge dans le ménage comme elle a bénéficié d'un prêt. (Mareyeuse, Sègbohoulé, 12/10/2024).

Les propos de cette mareyeuse lèvent le voile sur son ardent désir de voir les hommes pêcheurs bénéficiés des crédits dont jouissent les femmes mareyeuses pour la construction de leur autonomie financière. Son désir s'inscrit dans une logique de dépenses complémentaires dans la gestion des ménages. En clair, si l'homme bénéficie d'un crédit, il pourra développer ses activités génératrices de revenus et contribuer financièrement dans la gestion des dépenses du ménage. Dans le cas contraire (dans un ménage où l'homme ne bénéficie pas d'appui financier pour développer ses activités génératrices de revenus lui permettant de contribuer aux dépenses), la plupart des dépenses reposeront sur la femme, notamment la femme mareyeuse bénéficiaire de crédits. Ce verbatim met également en exergue la jalousie que pourrait susciter de la part des époux l'octroi de crédits d'autonomisation financière aux femmes mareyeuses. Un homme pêcheur s'indigne du fait que les crédits d'autonomisation financière soient focalisés sur les femmes uniquement. C'est ce que indique sa déclaration : « *il y a une structure de microfinance dénommée WABA [...] qui octroie de crédits uniquement aux femmes mareyeuses. Ce n'est pas normal. Nous les pêcheurs nous avons aussi besoin de crédits [...]* » (Pêcheur pratiquant d'akaja, Sègbohoulé, 12/11/2024). Dans un élan d'égalité de genre, les hommes pêcheurs souhaitent aussi leur prise en compte dans les initiatives d'autonomisation financière des femmes. Ils désirent aussi bénéficier des crédits en vue de développer leurs activités de pêches.

2.1.3- L'autonomisation financière des femmes mareyeuses : réalité ou fiction

L'autonomisation financière des femmes mareyeuses du lac Ahémé est doublement perçue par les personnes interrogées. Pendant que certaines catégories sociales mentionnent que cette approche de développement est une réalité, d'autres soulignent qu'elle est plutôt une fiction. L'un des acteurs qui soutiennent que l'autonomisation financière des femmes mareyeuses est une réalité parle ainsi qu'il suit :

Ma femme fait également des prêts au PADME pour renforcer son commerce. Elle trouve suffisamment de bénéfice si bien que des fois elle m'aide dans les dépenses (petit-déjeuner des enfants, la scolarité, les factures d'électricité et les soins de santé en cas de maladie). [...] l'autonomisation financière de ma femme m'aide

beaucoup. Je remercie vraiment la structure qui appuie financièrement les femmes mareyeuses. (Pêcheur pratiquant d'akadja, Sègbohòuè, 15/11/2024).

Les propos de cet interlocuteur dénotent de l'appréciation positive de l'initiative d'autonomisation financière des femmes mareyeuses. On trouve que la femme financièrement autonome peut jouer un rôle déterminant dans son foyer. Grâce à l'autonomisation financière, la femme mareyeuse peut contribuer à la scolarisation des enfants et à certaines charges de son foyer. Dans ce contexte, la pertinence de l'initiative d'autonomisation financière des femmes mareyeuses n'est plus à démontrer. En référence au verbatim précédent, on voit que l'autonomisation financière des femmes mareyeuses porte ses fruits. Contrairement à cette analyse, certaines voix s'élèvent pour montrer que l'autonomisation financière des femmes mareyeuses est une fiction. C'est du moins ce qui ressort du verbatim suivant :

[...] Avant, les femmes qui faisaient des prêts ont fait plusieurs réalisations et investissements (achat de terrain, construction pour mettre en location, agrandir le commerce du poisson). Aujourd'hui, quand elles prennent les sous, déjà en trois mois, l'argent finit juste parce qu'elles en font une mauvaise gestion. Cet état de chose est dû au fait qu'il y a mévente. C'est à peine elles vendent 1000f ou 2000f par jour. Le poisson fumé fait des semaines avant qu'il ne soit vendu. Il y en a qui se gâtent et qui sont jetés. Tout ceci occasionne des pertes. Des fois elles sont obligées de les préparer [consommer] pour ne pas les gaspiller. (Pêcheur pratiquant d'akadja, Sègbohòuè, 15/11/2024).

Les discours de cet interlocuteur révèlent que l'autonomisation financière des femmes mareyeuses comme approche de développement n'atterrit pas sur un terrain vierge. Elle intervient dans un espace où il est de plus en plus difficile aux femmes de développer des capacités leur permettant d'être financièrement autonomes. Cela s'explique par le fait que plusieurs femmes mènent pratiquement les mêmes activités (commerce du poisson) ; ce qui conduit à la mévente. Aussi, en raison du contexte de pêche difficile, les époux pêcheurs n'arrivent plus à faire une pêche fructueuse. Du coup, ils n'arrivent plus à assumer efficacement leurs responsabilités dans les ménages ; abandonnant ainsi une bonne partie des charges aux femmes mareyeuses. Cette situation due à la précarité de la pêche au niveau des époux pêcheurs constitue un obstacle à la gestion rationnelle des prêts destinés à l'autonomisation financière des femmes mareyeuses. Les propos d'une interlocutrice confirment cette situation lorsqu'elle fait part de son expérience en ces termes :

Mon époux est un pêcheur. C'est difficilement que nous arrivons à joindre les deux bouts. [...] Du coup, toutes les charges de la maison (manger, facture, soins de santé et autres) reposent sur moi et j'ai du mal à solder mes redevances. Les prêts dont j'ai bénéficié ne me permettent pas d'être autonome financièrement. C'est très difficile pour moi. (Femme mareyeuse, Agatogbo, 14/11/2024).

Dans la même dynamique, une autre interlocutrice raconte sa mésaventure dans le système d'autonomisation financière des femmes mareyeuses :

La structure nous réunit toutes les deux semaines pour nous former sur comment gérer nos ressources et rentabiliser notre commerce afin de rembourser le prêt. [...] J'ai fait un prêt de 50000f à la CLCAM pour développer mon commerce. Mais les charges de la maison ne me permettent pas de rentabiliser. Je n'arrive pas à être autonome financièrement. (Femme mareyeuse, Guézin, 13/11/2024).

Ces propos de la personne interrogée montrent que la CLCAM, structure intervenant, en partie, dans l'autonomisation financière des femmes, forme les bénéficiaires de prêts sur la gestion de l'argent reçu, la finalité étant de les préparer au remboursement des dettes. Même si cette démarche peut amener les créancières à une prise de conscience et surtout à une gestion rationnelle du prêt, elle atterrit dans un espace où les contraintes locales empêchent les femmes d'accéder à une autonomie financière. Il serait difficile, voire impossible à une mareyeuse bénéficiaire de prêt destiné à son autonomisation financière de se réaliser si elle ne

bénéficie pas de l'accompagnement de son époux. Or, il est évident que c'est dans un tel contexte qu'interviennent les initiatives d'autonomisation financière des femmes, notamment les mareyeuses. Cette situation fait des projets d'autonomisation des femmes une fiction plus qu'une réalité.

2.2-Discussion

L'autonomisation financière des femmes mareyeuses comme politique de développement implémentée en milieu rural ne manque pas de pertinence lorsqu'on se réfère aux conditions de vie des femmes en Afrique et particulièrement au Bénin. Il est souvent dit que "*derrière un grand homme se trouve une grande femme*". Autrement dit, l'homme ne peut pas réussir à réaliser de grands projets sans l'appui de sa femme. Cependant, il y a une condition pour que la femme puisse jouer pleinement ce rôle qui lui est dédié symboliquement dans la société : qu'elle ait une activité génératrice de revenus pouvant la rendre financièrement autonome. Lorsque la femme a une autonomie financière, elle peut, *a priori*, contribuer à stabiliser non seulement l'économie de son époux mais également constituer un socle à son développement. Cette analyse corrobore celle de l'UNESCO (2013) qui stipule que l'autonomisation financière des femmes constitue un mécanisme de stabilisation et de croissance économique. L'initiative d'autonomisation financière des femmes mareyeuses est donc une opportunité saisissante pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la gente féminine. Cette autonomisation passe par la facilitation de l'accès aux ressources financières comme c'est le cas des institutions qui encouragent le renforcement des moyens des femmes (F. Flintan, 2008, p.11). Ce renforcement des capacités financières des femmes contribue non seulement à l'équilibre au sein des ménages mais également au développement local. C'est dire qu'en dehors de l'apport financier que font les femmes économiquement autonomes dans leurs ménages, elles peuvent participer à la vie économique des collectivités locales (B. Njobe et S. Kaaria, 2015, p.9) à travers le paiement des taxes. Dans ce sens, l'autonomisation économique des femmes mareyeuses est déterminante pour le développement et, on pourrait dire que le "chemin du développement passe par l'autonomisation financière des femmes". Dans le champ d'investigation, il est ressorti que parmi les femmes mareyeuses bénéficiaires de prêts auprès des institutions de microfinance, certaines ont pu se réaliser à travers l'achat de parcelles, la construction de maison, le financement de l'instruction des enfants, etc. Cela prouve une fois encore que l'autonomisation des femmes constitue une réelle approche de développement. Cependant, elle comporte des insuffisances car elle ne s'insère pas dans une démarche holistique incluant les hommes pêcheurs, tout au moins les époux des femmes mareyeuses bénéficiaires des prêts pouvant contribuer, *in fine*, à leur autonomisation financière.

En contexte africain et plus particulièrement au Bénin, s'il est admis que "*derrière un grand homme se trouve une grande femme*", il n'est pas aussi inadmissible de dire que "*derrière une grande femme se trouve un grand homme*". En clair, la réussite de la femme repose, en partie, sur son époux. Si ce postulat trouve son fondement empirique dans les valeurs africaines, il invite donc à la prise en compte de la place de l'homme dans les initiatives de développement entreprises en direction des femmes sans pour autant verser dans des considérations patriarcales. Paradoxalement, les hommes, notamment les hommes-pêcheurs du champ d'investigation, sont exclus des initiatives d'autonomisation financière des femmes mareyeuses. Dans le mécanisme d'octroi de crédits aux femmes mareyeuses, les hommes, notamment les époux-pêcheurs ne sont pas pris en compte. Cet isolement des hommes du processus d'octroi des prêts et même du prêt s'arrime avec la théorie de l'exclusion sociale mise en avant par P. Bourdieu et J-C. Chamboredon (1993) dans la mesure elle permet de mettre au goût du jour la marginalisation dans l'accès aux prêts pouvant les aider à s'épanouir dans leurs activités et à contribuer à la vie de leurs ménages. Cette situation mal vécue par les pêcheurs crée une disharmonie au sein de certains ménages dont les femmes bénéficiaires en

payent le prix. Autrement, ils contribuent moins efficacement aux charges du ménage, comptant subtilement sur leurs épouses mareyeuses, bénéficiaires de prêts, pour compenser les écarts. Dans ce contexte, l'initiateur de l'autonomisation financière des femmes devient un constructeur de conflits financiers au sein des ménages, créant ainsi de problèmes conjugaux au lieu d'en régler. Dans ce sens, l'exclusion sociale devient une possibilité réelle d'instrumentalisation (D. Hédi et M. Xiberras, 1993) lorsqu'elle remonte les hommes pêcheurs contre leurs épouses, créant ainsi symboliquement une rupture des liens sociaux et la fragilisation du contrat social (R. Caste (2009) qui lie les hommes pêcheurs et leurs épouses. En excluant les hommes des mécanismes d'autonomisation financière au nom du Genre mis en avant sur fond de promotion de la femme, on dénature et on dévie l'évolution de cette approche, construisant ainsi des inégalités de genre. Il est vrai, les initiateurs de projets d'autonomisation financière des femmes mareyeuses détiennent le pouvoir de contrôle de leur ressource financière et le pouvoir de décision leur permettant d'exercer le droit d'exclusion des hommes pêcheurs. Mais en procédant ainsi, ils mettent en exergue la théorie de la maîtrise exclusive qui postule que « l'exercice d'un droit de propriété fonctionnelle, emportant droits [...] de gestion et d'exclusion des tiers [...] » (E. Le Roy *et al.*, 1996, p.75). Et, ce faisant, les hommes pêcheurs vivent les inégalités du genre alors même qu'ils ont aussi besoin d'appui financier pour développer leurs activités de pêche et contribuer efficacement aux charges de leurs ménages.

Tout se passe comme si les femmes mareyeuses bénéficiaires des crédits pouvant leur permettre d'avoir une autonomie financière ont atteint cet objectif. Or, ce n'est véritablement pas le cas. Une situation qui amène à postuler pour plus de fiction que de réalité structurant les initiatives d'autonomisation financière des femmes. Les femmes mareyeuses sont pour la plupart obligées d'investir une partie des crédits reçus dans les charges de leurs ménages, du moment où leurs époux-pêcheurs ne disposent pas de moyens financiers. Dans ce contexte, il leur est difficile, voire impossible d'accéder à une quelconque autonomisation financière. Mieux, elles sont partagées entre le remboursement des dettes et la gestion au quotidien de leurs foyers respectifs ; ce qui les empêche davantage d'être économiquement autonomes.

Conclusion

Les questions de développement en Afrique en général, et particulièrement au Bénin, sont abordées avec différentes approches. Cet article a mis en débat l'une des approches d'actualité : celle du développement par le renforcement des capacités de la gente féminine, notamment le développement via l'autonomisation financière des femmes mareyeuses du lac Ahémé. Ce mécanisme de développement qui s'insère inéluctablement dans les applications de l'approche genre fait des femmes bénéficiaires des projets d'autonomisation financière des privilégiées.

En Afrique, l'éducation des enfants est souvent confiée aux femmes. Pour assurer efficacement cette tâche à connotation culturelle, elles ont besoin d'un minimum de moyens ; ce qui pose souvent problème en raison de la place qu'elles occupent dans les communautés africaines et béninoises. Dans un contexte pareil, les initiatives d'autonomisation financière des femmes sont les bienvenues dans la mesure où elles permettront aux femmes investiguées de contribuer aux charges de leurs ménages, de s'épanouir et de participer au développement économique de leurs localités.

La fabrique de l'inégalité du genre qui passe par l'exclusion des hommes, notamment les hommes pêcheurs des projets d'autonomisation financière des femmes mareyeuses dans un espace de pêche, compromet fatalement l'atteinte des objectifs fixés par les entrepreneurs de

développement. Il n'est pas évident de faire prospérer une politique d'autonomisation financière uniquement des femmes dans un espace où, anthropologiquement, les deux sexes se soutiennent mais dans un rapport culturellement fait de domination des hommes sur les femmes. Exclure les hommes du dispositif d'autonomisation financière, c'est acter directement ou indirectement leur fragilisation ; ce qui nourrirait la frustration et la rupture symbolique des liens entretenus au sein des ménages, voire de la communauté des pêcheurs. Mieux, faire la promotion d'une économie locale non inclusive des hommes, c'est faire de l'initiative d'autonomisation financière des femmes une fiction plutôt qu'une réalité. Car, en milieu rural, la place de l'homme ne saurait être négligée dans les entreprises de développement. Tout au moins, leur implication jouerait un rôle déterminant qui éviterait le sabotage pouvant conduire à l'échec des projets de développement comme le cas de l'initiative de l'autonomisation financière des femmes mareyeuses. Pour un développement équilibré et durable, il est souhaitable que les programmes d'autonomisation financière des femmes intègrent d'une manière ou d'une autre les hommes. Procéder autrement, reviendrait à déplacer les problèmes d'un groupe social à un autre sans y apporter une solution durable.

Références bibliographiques

- 1- Adjokpalo Charles, 2024, *Enjeux, défis et perspectives de l'autonomisation des femmes agricultrices dans la commune de Savalou à l'horizon 2033*, Mémoire de Master, Bénin, Université d'Abomey-Calavi.
- 2- Agence Canadienne de Développement International, 2011, Conférence de l'ACDI et d'ONU-femmes sur l'autonomisation économiques des femmes, OTTAWA, ONTARIO.
- 3- Chauveau Jean-Pierre, Colin Jean-Philippe, Jacob Jean-Pierre, Lavigne Delville Philippe et Le Meur Pierre-Yves, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Genève, IIED.
- 4- Dhoukar Hédi. Martine Xiberras, 1993, "Les théories de l'exclusion". In: *Hommes et Migrations*, n°1172-1173, Janvier-février 1994. Minorités au Proche-Orient. pp. 104-105.
- 5- Dossa Y. et Koudogbo T., 2020, "L'impact des programmes de micro-financement sur l'autonomisation des femmes au Bénin", *Revue de l'économie béninoise*, 12 (3), P.102-119.
- 6- Flintan Fiona, 2008, *Étude sur la bonne pratique : l'autonomisation des femmes dans les sociétés pastorales*, Addis Ababa : Initiative mondiale pour un pastoralisme durable.
- 7- Kabeer Naila, 2019, *Women's Economic Empowerment : What Works and Why ?* Zed Books.
- 8- Le Roy Etienne, Karsenty Alain et Bertrand Alain, 1996, *La sécurisation foncière en Afrique pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala.
- 9- Njobe Bernadette et Kaaria Susan, 2015, *Les femmes et l'agriculture : Le potentiel inexploité dans la vague de transformation*, centre international de conférences d'Abdou Diouf.
- 10- OXFAM, 2017, *Une économie au service des femmes vers une plus grande autonomisation économique des femmes dans un monde en proie à l'accroissement des inégalités*, www.oxfam.org
- 11- Pierre Bourdieu et Jean-Claude Chamboredon, 1993, *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- 12- Robert Caste, 2009, *La société salariale*, Paris, Seuil.
- 13- Sen Amartya, 1999, *Développent as Freedom*, Oxford University. Press.

- 14- Sylli Jean Hubert, 2012, *Le microcrédit dans le programme de lutte contre la pauvreté chez les femmes au Bénin : mythe ou réalité ?* Département de Sociologie, Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec.
- 15- Thérourx Julie, 2012, *L'Étude d'impact d'Oxfam Québec sur le projet d'autonomisation économique des femmes au Vietnam*, Conférence CQFD dans le cadre des JQSI.
- 16- UNESCO, 2013, *De l'accès à l'égalité : autonomiser les filles et les femmes par l'alphabétisation et l'enseignement secondaire*, Paris, UNESCO.